Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900146-20260605-2026_06_63-DE

Département du Finistère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

BOTSORHEL

Nombre de membres en exercice :	**11**
Nombre de membres Présents :	**8**
Nombre de suffrages Exprimés :	**11**
VOTE :	
Pour :	**0**
Contre :	**11**
Abstentions :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOTSORHEL, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :
Mr Hervé CILLARD
Présents : MANCHEC Pascal, BERNARD Jérémy, MENOU Hervé, ROLLAND Valérie, JAOUEN Alexandra, COULOUARN Johnny, LEVER Mélaine
Absent : KERBOUL Chantal, BERTHOU Cindy, LUCAS Dylan
Procuration : KERBOUL Chantal à Hervé CILLARD, BERTHOU Cindy à BERNARD Jérémy, LUCAS Dylan à MANCHEC Pascal
Secrétaire de séance : COULOUARN Johnny

Délibération 2026- 33

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.
Mr le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr Hervé MENOU, Mr Pascal MANCHEC, Mme Mélaine LEVER et Mr Johnny COULOUARN.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, le délégué et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.
Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900146-20260605-2026_06_63-DE

circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Les candidatures enregistrées :
Mr Hervé CILLARD.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6
Ont obtenu :
- Mr Hervé CILLARD: 11 voix

Mr Hervé CILLARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

<u>Élection des suppléants</u>
Les candidatures enregistrées :
Mr Pascal MANCHEC, Mr Jérémy BERNARD, Mme Valérie ROLLAND.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6
Ont obtenu :
- Mr Pascal MANCHEC: 11 voix
- Mr Jérémy BERNARD: 11 voix
- Mme Valérie ROLLAND: 11 voix

Mr Pascal MANCHEC, Mr Jérémy BERNARD, Mme Valérie ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BOTSORHEL,
les Jour, Mois et An que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Hervé CILLARD

MAIRIE DE BOTSORHEL
29 (Finistère)